Formule de procès verbal de cour martiale permanente

Procès verbal d'une cour martiale permanente tenue à A-13 CITC, A.C., Camp Valcartier, P. Q.,

le 26 ème - - - jour de mars, - - - - - - - - 19 45, à 1420 - - - - heures,

pour le procès de E-628806, - Soldat Maurice LAMBERT,
Matricule Grade Nom et prénoms

Liste Générale, A.C., att. à A-13 CITC, A.C.,
Unité Détachement, le cas échéant

PRÉSIDENT: Major Armand SYLVESTRE,
Président Permanent, C.M.P., Q. G., R. M. No. 5.

PROCUREUR: Capt. Pierre GELLY, Procureur Permanent, Q. G., R. M. No. 5.
Grade Nom et prénoms Unité Détachement, le cas échéant

XXXXXXX
XXX OFFICIER DÉFENSEUR: Lieut. J. DECHENE, Liste Gén., A.C., att. A-13 CITC, A.C.
Grade Nom et prénoms Unité Détachement, le cas échéant

VERDICT: - LA COUR DECLARE le prévenu :-

Mat. E-628806, - Soldat Maurice LAMBERT,
Liste Générale, A.C., attaché à A-13,
C.I.T.C., A.C.,

coupable sous le premier chef d'accusation, et coupable sous le deuxième chef d'accusation sauf que la valeur des effets perdus est de $0.70 au lieu de $1.16".

SENTENCE: - LA COUR CONDAMNE le prévenu : -

Mat. E-628806, - Soldat Maurice LAMBERT,
Liste Générale, A.C., attaché à A-13, C.
I.T.C., A.C.,

à la détention pendant soixante (60) jours, et à une suppression de solde jusqu'à ce qu'il ait remboursé la valeur des effets perdus, savoir: $0.70 ". -

- - - - - - - - -

Signé à Camp Valcartier, P. Q., - ce 27 ème - - - jour de mars, - - - - - 194 5.

A. Sylvestre - Major,
Président de la cour martiale permanente
Q. G., R. M. No. 5.

M.F.B. 14854 is entered as No. 36599 in the Register of Court Martials kept in the Office of the Judge Advocate General this 8 day of April 1945
5M 6-44 (4626)
H.Q. 177-13-2